Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

# Création d'une maison de santé pluri-professionnelle

## Porteur du projet : Communauté de communes Terres des Confluences

*Saint Nicolas de la Grave*

***Subvention FEADER de 199 999,98€,***
***votée par le Comité de programmation du GAL : 10/07/2018***

Ces dernières années, **l'accès aux soins** est **fragilisé par la disparition** progressive **des professionnels de santé** sur certaines parties de la communauté de communes. D'autre part, la partie Sud-Ouest de son territoire est classée par l'ARS en zone de vigilance/territoire vulnérable et doit apporter une **réponse à la désertification médicale.**

**Cette Maison de Santé Pluri-professionnelle** (MSP) a été conçue pour regrouper plusieurs professionnels des secteurs médical et paramédical, avec les objectifs suivants :

- Développer l'accès aux soins et assurer la continuité de soins de premier secours ;
- Améliorer la coordination et la concertation autour du projet de soins et du parcours du patient (collaboration pluridisciplinaire et inter-secteurs) ;
- Etendre le champ de l'exercice professionnel à la prévention et à l'éducation sanitaire ;
- Participer activement à la formation et à l'accueil des étudiants ;
- Développer l'attractivité du territoire pour de nouveaux professionnels ;
- Optimiser les conditions de travail des professionnels de santé déjà implantés.

Labellisé par la CPAM et l'ARS, **la MSP de Saint Nicolas de la Grave** est constituée d'un **bâtiment d'un peu plus de 645 m²**, en frange du centre-bourg.

Ce bâtiment regroupe sur un même lieu des espaces communs (127,6 m² + couloirs), des espaces dédiés aux médecins (168,2 m²), aux infirmières (60,41 m²), aux kinésithérapeutes (119,9 m²) et un local vacant.

Situé le long d'un axe passant (RD 26), **la MSP de Saint Nicolas de la Grave** dispose d'un **rayonnement important**, notamment grâce à sa connexion piétonne au cœur du village.

**La demande d'aide LEADER a porté sur le financement des travaux de construction de la Maison de Santé.**

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
**La fiche action N°3 « Soutenir et développer une offre de services de qualité, diversifiée, accessible et prenant en compte les évolutions démographiques tant en milieu rural isolé que dans les zones urbaines et périurbaines » :**

***3.4 - Santé et personnes âgées :***

- Création ou aménagement de maisons de santé pluridisciplinaires, investissements matériels liés à l'organisation regroupée ou collective des professionnels de santé.

Plafond LEADER : 200 000 €

## Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 14/01/2019)*

| | |
|---|---|
| **Montant des dépenses éligibles retenues** | **780 675,00 €** |
| **Subvention Europe FEADER (LEADER)** | **199 999,98 €** |
| Autres cofinanceurs : | |
| → Etat | 147 994,58 € |
| → Région Occitanie | 130 000,00 € |
| → Département Tarn & Garonne | 116 847,66 € |
| Autofinancement | 185 832,78 € |